

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 1 de 10
---	--	---

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE:

1.1. Identificateur du produit: NDP Surfaplus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'utilisation de la substance: Désinfectant de surfaces et dispositifs médicaux

Enregistrement du produit dans le ministère de santé espagnol :

Numéro d'enregistrement DGFyPS: 468-DES

Équipement médical Type IIa. Marquage CE , donné par ON 0476, numéro: MED 31348

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Vesimin S.L. C/Lluçà, 28 5º - 08028 Barcelone –Espagne vesimin@vesimin.com

Téléphone: +34 934 095 301

Fax: +34 933 396 628

e-mail : vesimin@vesimin.com

1.4. Téléphone d'urgence: +34 934 095 301 (en heures de bureau)

Nº Orfila (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) 1272/2008_CLP

LIQUIDO INFLAMMABLE, catégorie 2 (H225)

IRRITATION OCULAIRE, catégorie 2, (H319)

STOT SE, categoría 3 (H336)

AQUATIQUE CHRONIQUE, catégorie 3, (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage : selon Directives CE

Règlement (CE) 1272/2008_CLP

Symbole(s):



Mention d'avertissement: Danger

Indications de danger:

- Liquide et vapeurs très inflammables (H225)
- Provoque une sévère irritation des yeux (H319)

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 2 de 10
---	--	---

- Peut provoquer somnolence ou vertiges (H336)
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412)

Conseils de prudence:

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (P280)
- Se laver la peau soigneusement après manipulation (P264)
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305 + P351 + P338)
- Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin (P337 + P313)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher (P303+P361+P353)
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais (P403 + P235)
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403 + P233)
- Éliminer le contenu/récipient de conformité avec la normative locale (P501)

2.3. Autres dangers

Inflammable (isopropanol).

Pas de risques significatifs pour l'environnement ou la santé dans les conditions standard d'utilisation commerciale ou industrielle.

PBT : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Substance/Mélange: Mélange

Composants dangereux:

Ingredient	Num. CAS	Classification 1272/2008	Concentration
Chlorure de didecyl dimethyl	7173-51-5	Liq. Inflammable cat.3: H226, Toxicité aiguë orale cat. 4:H302	0.46%

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 3 de 10
---	--	---

ammonium 70%		Corrosif cutané cat 1B: H314 Danger aquatique chronique cat 1.:H410	
2-Phénoxyethanol	122-99-6	Toxicité aiguë orale cat. 4:H302 Irritation oculaire cat. 2:H319	0.10%
Cinnamaldehyde	104-55-2	Toxicité aiguë cutanée cat.4:H312 Irritation cutanée cat 2. H315 Sensibilisant cutané cat.1: H317	0.02%
Isopropanol	67-63-0	Liq. Inflammable cat.2: H225 Irritation oculaire cat. 2:H319 STOT SE. Cat.3: H336	30.0%
Excipients et eau	-	-	qsp 100 %

* Le texte complet des phrases R indiqués dans cette Section sont décrites sous la Section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ingestion: (*) Rincer la bouche avec de l'eau et alerter immédiatement les services d'urgence. Seulement si le patient est conscient lui donner à boire de l'eau.

Inhalation: Non applicable

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste demander un avis médical.

Contact avec les yeux: Laver abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste consulter un ophtalmologue.

(*) Information pour le médecin: ne pas faire vomir. Faire un pompage d'estomac, addition préalable de diméticone (antimousse).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes: Pas d'effet spécifique et/ou symptômes connus. Dangers provenant de l'éthanol: maux de tête, vertiges, nausées, somnolence, évanouissement. L'ingestion peut causer l'ébriété et le coma. Une irritation de la peau des yeux et des voies respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil thérapeutique: en cas d'ingestion, envisager de faire une endoscopie. Traitement des symptômes. Se référer à la section 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 4 de 10
---	--	---

Moyens d'extinction recommandés: Mousse anti alcool, poudre chimique sèche, extincteur à dioxyde de carbone (CO₂), sable et eau, brouillards d'eau.

Moyens d'extinction déconseillés: aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition particuliers provenant de la substance ou préparation, ou des produits de combustion et des gaz produits: Produit inflammable, contient de l'alcool isopropylique. Dans le cas d'un incendie de grande ampleur des vapeurs d'amine peuvent être dégagées.

5.3. Conseil aux pompiers

Équipement de protection spécifique pour les pompiers: les pompiers doivent être équipés avec l'équipement de protection adéquat.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Prendre les précautions habituelles. Éviter le contact avec la peau ou avec les yeux. Ventiler les zones exposées. Éteindre les flammes. Éliminer les sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter les étincelles. Évacuer le personnel non requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de déverser le produit dans le réseau de collecte d'eau public. Si le produit atteint le cours d'une rivière ou d'un égout, ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter les autorités. Contenir le produit dans des récipients en plastique et l'éliminer dans les lieux appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer le produit renversé avec des matériaux absorbants (tels que de la sciure, de la tourbe, ou des agents chélatants). Placer le produit récupéré dans des récipients refermables, laver le sol ainsi que tous les objets ayant été en contact avec ce produit en utilisant un chiffon humide. Collecter les produits utilisés pour le nettoyage et les placer dans des récipients refermables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections 8 et 12 de la Fiche de Données de Sécurité.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 5 de 10
---	--	---

Manipulation: Prendre les mesures nécessaires pour éviter les projections dans les yeux ou sur la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Stocker dans des récipients en polyéthylène à haute densité. Stocker à température ambiante, éviter les températures extrêmes et éviter le contact direct avec la lumière du jour. Conserver à une température optimale entre 10° et 30°C. Conserver exclusivement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant de surfaces. Pour utilisation professionnelle uniquement.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur Limite d'Exposition (VLE) de l'alcool isopropylique :

- ETATS-UNIS ACGIH: TWA de 400 ppm (980mg /m³) et STEL de 500ppm (1225mg/m³)
- FRANCE INRS VLE 480ppm (980mg/ m³)
- ALLEMAGNE MAK 200ppm (500mg/ m³)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition: Eviter de renverser, le contact avec les yeux et l'ingestion.

Equipment de protection individuelle: protection des mains (gants de sécurité) et protection des yeux (lunettes de sécurité).

9. PROPertes PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide incolore transparent
Odeur	: caractéristique (alcool)
pH (100% dans l'eau)	: 4.5 – 6.5 (20 °C)
Solubilité aqueuse	: 100% soluble (20 °C)
Densité	: 0.90 – 1.01 g/cc (20 °C)
Inflammabilité	: Inflammable
Point d'inflammation :	24°C

9.2. Autres informations

Données pour l'Isopropanol

Point éclair : 12 °C

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 6 de 10
---	--	---

Densité de vapeur relative : >1.0

9.2. Autres informations :

Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Ne provoque pas de réaction dangereuse. Ne réagit pas avec les acides, bases, oxydants, peroxydes organiques, molécules avec groupements sulfhydriques ou métaux lourds. Instable en présence d'oxydants puissants ou alcalins forts. Non corrosif sur différents matériaux.

10.2. Stabilité chimique: Le produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas de possibilité de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Non applicable.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Voie orale: DL50 (voie orale sur les rongeurs) > 2000 mg/kg. Non dangereux par ingestion orale.

Inhalation: Ne présente pas de toxicité par inhalation

Peau: DL₅₀ (voie dermale) > 2000 mg/kg.

*Irritation de la peau: non irritant.

* Irritation pour les yeux : irritant

* Sensibilisation de la peau: ne cause pas d'hypersensibilisation.

Cancérogénicité: Non cancérogène.

Mutagénicité: Non mutagène.

Toxicité pour la reproduction: Non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 7 de 10
---	--	---

12.1. Toxicité.

De façon à éviter les risques sur la santé et l'environnement, suivre les instructions d'usage. Le produit a une action bactéricide, virucide et fongicide puissante, de ce fait il peut affecter la flore microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles. Le produit contient des tensioactifs et ainsi générer de la mousse dans les stations d'épuration des eaux résiduelles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit a une action bactéricide et fongicide de ce fait il peut affecter la flore microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles.

Le produit contient des tensioactifs et ainsi générer de la mousse dans les stations d'épuration des eaux résiduelles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'est pas identifié comme PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques

Résumé des informations écologiques:

Données pour l'Alcool isopropylique :

Mobilité:

- Le produit se dissout facilement dans l'eau et restera probablement dans l'eau.

Persistance et dégradation:

- Le produit est facilement biodégradable selon les standards de l'OCDE.

Bioaccumulation:

- Une faible toxicité aigüe est prévue pour les organismes aquatiques.
- Aucun effet à long terme n'est prévu pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les surplus de produits et les déchets résultant d'une utilisation normale doivent être étiquetés afin d'être identifiés et scellés. Les récipients vides et sales doivent être manipulés de la même façon. Le produit peut être porté à un centre contrôlé d'incinération, en respectant toujours les réglementations locales.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 8 de 10
---	--	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Liquide inflammable, n.e.p. (contient alcool isopropylique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

IBC

Non applicable

Classification ADR

- ONU numéro 1993
- Classe 3
- Code classification: F1
- Groupe d'emballage: III
- Etiquette: 3 (Inflammable)
- Risque: 30

Classification IMDG:

- Classe: 3
- Etiquette: 3 (Inflammable)
- Groupe d'emballage: III

Classification IMDG/IMO :

Etiquette 3 (inflammable)

Classe IMDG : 3

Groupe d'emballage : III

Classification IATA/ICAO :

ONU 1993 – liquide inflammable n.e.p.

Etiquette : liquide inflammable

Classe 3

Disposition spéciale A3

GE III

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 9 de 10
---	--	---

Avions pour passagers : instruction d'emballage 355/Y344
Quantité nette maximale 60L/10L
Avions de charge : instruction d'emballage 366
Quantité nette maximale 220L

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité et en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010 et 830/2015.

Législation européenne : Règlement (CE) 1272/2008

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : ne requiert pas.

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autre information : Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

Texte complet des phrases-H auxquelles se réfèrent les sections 2 et 3 :

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables
H302: Nocif en cas d'ingestion
H312: Nocif par contact cutané.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315: Provoque une irritation cutanée
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils relatifs à la formation :

Le produit doit être manipulé par un personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant. Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et contenu du Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon le Règlement CE 1272/2008.

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaplus	Version 07 Date de la dernière révision: 15.05.17 Page 10 de 10
---	--	--

Vesimin S.L. donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Vesimin S.L. ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesimin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance en ces informations.